



Rappel d'impôt suite à un décès

Par **marin**, le **03/07/2009** à **16:53**

Bonjour,

En 2006, mon frère m'a versé de compte à compte au crédit agricole la somme de 20 300 euros mais il est décédé trois mois plus tard accidentellement .

Aujourd'hui les impôts me demandent un rappel d'impôt concernant cette somme , à un taux de 45 %, car ils n'ont pas été déclarés dans la succession lors du décès .

Je suis surpris de ce rappel car si cet argent m'avait été donné en espèces par mon frère , on n'aurait pas su que j'en aurais été le bénéficiaire .

Cet argent m'a été donné d'un commun accord entre nous, sans savoir qu'il serait décédé trois mois plus tard, je n'avais pas l'intention de frauder avec les impôts et j'ai l'impression que ce rappel d'impôt me laisse penser fortement.

Dois-je payer cette somme ou y a-t-il des recours possibles ?

Merci de vos réponses .

Par **Marion2**, le **03/07/2009** à **16:55**

Bonjour,

Vous pouvez toujours essayer de discuter avec les impôts, mais à priori, vous n'avez aucun recours.

Cordialement.